



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1319

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 20 avril 2026, le Règlement numéro 1319 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal de la Ville de Montmagny.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1319 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-deuxième jour du mois d'avril deux mille vingt-six

La greffière,

M^e Karine Simard, avocate